

GUIDE DE L'EXPOSANT



4^{ème} Salon
des Communes et
des Intercommunalités
Ariège

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité
Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

SALLE OMNISPORTS
FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE
JEUDI 12 JUIN 2025



Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOS CONTACTS TECHNIQUES

Marie DEVILLE

technique1@ap-media.fr

☎ 07 61 65 58 35

Paul CROZET

p.crozet@ap-media.fr

☎ 07 49 18 62 37

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE.....	3
ACCÈS EXPOSANTS	4
SERVICES SUR LE SALON.....	5

AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN	5
STAND NU	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE	6
COMMISSION DE SECURITE.....	6
GARDIENNAGE	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
11 juin 2025	10h30 - 19h00*			
12 juin 2025		A partir de 7h00	8h30 – 17h30	17h30 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 11 juin de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>4^{ème} Salon des Communes et des Intercommunalités Ariège</p> <p>Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>  <p>SALLE OMNISPORTS FERRIÈRES-SUR-ARIEGE JEUDI 12 JUIN 2025</p>  <p>ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIEGE Service d'aide et de conseil</p>
Adresse de livraison
Destinataire (Nom - Prénom) : A renseigner. Chez : Salle omnisport – Avenue Jean Durroux 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE
Informations obligatoires
Manifestation : SALON DES MAIRES DE L'ARIEGE – 12 juin 2025 Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : Nom du stand : A renseigner. N° du stand : A renseigner. Responsable du stand : A renseigner. Tél (mobile de préférence) : A renseigner.

AP Média ou la salle omnisport ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCÈS EXPOSANTS



CHANGEMENT DE LIEU CETTE ANNÉE :
La salle omnisport ferrière-sur-ariège : Avenue Jean Durroux
09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE



1 - BADGES ACCES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

[Salon des Communes Ariège | Salon des Communes Ariège](#)

Mot de passe : SMED0925

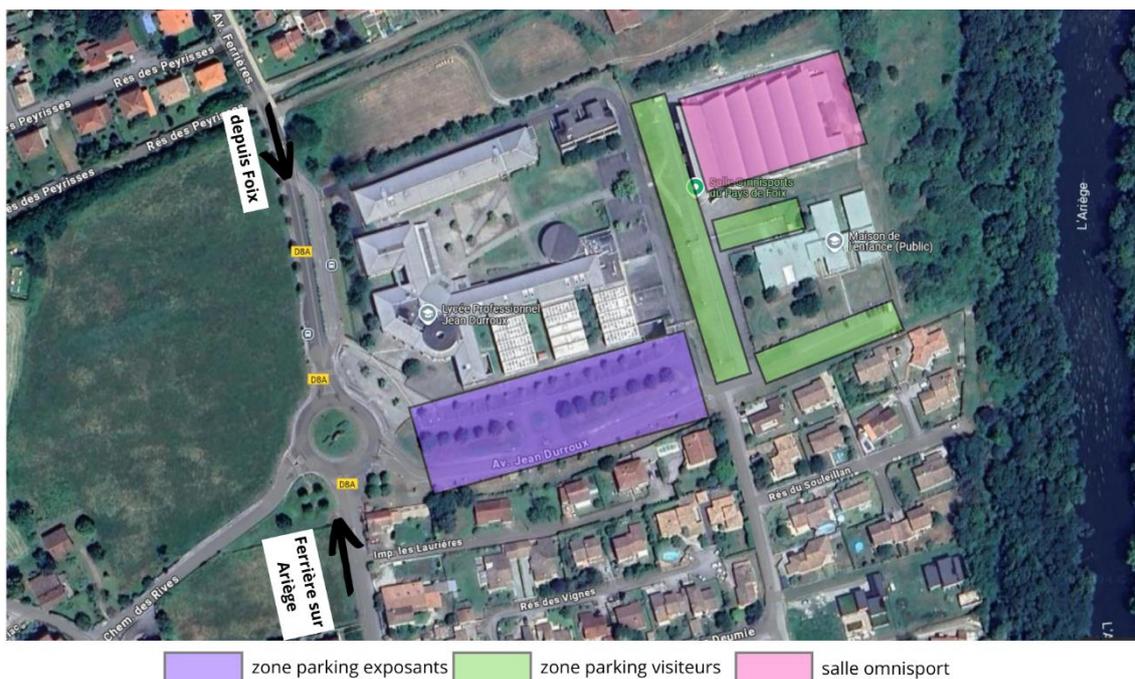
Vous pourrez enregistrer et imprimer plusieurs badges simultanément que vous recevrez par e-mail aux adresses que vous aurez indiquées.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon, si jamais nous ne pouvons imprimer vos badges en noir et blanc sur site.

2 – ACCES LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

La salle omnisport ferrière-sur-ariège
Avenue Jean Durroux 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité de la salle omnisport suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage.



SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Pas de Wifi sur le salon. Privilégiez la 4G et les partages de connexion !

- **RESTAURATION**

Le foodtruck Mosta Cosina sera mis en place par leurs soins à l'extérieur, à l'entrée du salon, et proposera des repas à emporter pour ceux qui le souhaitent.

Un espace restauration sera à votre disposition pour vous permettre de déjeuner sur le salon. Cette année, vous pourrez commander votre déjeuner sur place directement le matin du salon (sous réserve des quantités restantes). Une file « réservé » pour ceux qui auront commandé leur repas le matin sera mise en place afin d'éviter une trop grande attente.

Croq en bouche a été retenu comme traiteur officiel du salon. Vous pouvez les contacter afin qu'ils vous fassent des propositions sur mesure : croqenbouche2014@laposte.net ou **05 61 05 25 41 / 06 67 05 74 53**

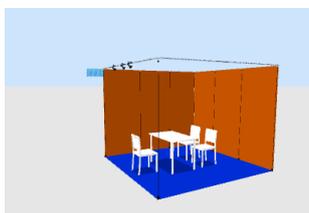
Vous avez la possibilité de commander une prestation cocktail déjeunatoire pour votre stand, qui sera à venir récupérer directement à l'espace restauration, le jeudi 12 juin avant 12h00.

Merci de noter que toute commande de prestation cocktail devra être passée au moins une semaine avant le salon. Passé ce délai, notre prestataire se réserve le droit de refuser la prestation.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- Cloisons de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 30*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),

- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (L : 1.20 x H : 0,75 x P : 0,65) + 3 chaises + 1 corbeille. *Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».*

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE



CHANGEMENT DE PRESTATAIRE MOBILIER



Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre nouveau prestataire **ALIANCE MOBILIER**. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement **ALIANCE MOBILIER** par email :

Elodie BOUSBAA :

elodie@aliance-mobilier.com ou par téléphone au **05 61 39 16 56** ou **07 57 00 50 09**

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **mercredi 11 juin 2025**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).